



Dossier du BHI N° S3/3084

LETTRE CIRCULAIRE 47/2009
6 juillet 2009

**DIFFUSION DES RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE MARITIME
MANUEL CONJOINT OMI/OHI/OMM SUR LES RENSEIGNEMENTS SUR LA SECURITE
MARITIME ET PUBLICATIONS DE L'OHI S-53 ET SON APPENDICE 1**

Références : a) LC 70/2008 du 12 septembre
b) LC 84/2008 du 28 octobre
c) LC 9/2009 du 6 février
d) LC 41/2009 du 17 juin

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1 La référence a) communiquait le projet de texte du manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements relatifs à la sécurité maritime (RSM) ainsi que la Publication S-53 de l'OHI et son Appendice 1, préparés par la Commission sur la diffusion des avertissements radio de navigation (CDARN) à présent devenue le « sous-comité mondial sur les avertissements de navigation » (WWNWS). La référence b) rendait compte des commentaires relatifs au projet de texte fait par les Etats membres et de la soumission du projet final au sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) de l'OMI. La référence c) faisait part de son approbation par COMSAR 13 et la référence d) de son adoption consécutive par le Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC), lors de sa 86e session.

2 L'OMI a par la suite publié une circulaire MSC 1310 fournissant le texte du manuel conjoint OMI/OHI/OMM sur les renseignements relatifs à la sécurité maritime (RSM) qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Comme indiqué aux références a) et b), le BHI vient de préparer une nouvelle Edition de la S-53 en date de juillet 2009, laquelle reflète le manuel conjoint sur les RSM, à l'exception d'une Préface révisée et du Chapitre 10 sur les procédures d'amendement. Cette édition révisée qui entrera également en vigueur le 1^{er} janvier 2011 est à présent disponible sur le site web de l'OHI. L'Appendice 1 à la S-53 (juillet 2009) donne les points de contact des coordonnateurs de zones NAVAREA et de sous-zones, et il est demandé aux Etats membres d'avertir le BHI de tout changement à ces renseignements, dès la mise à disposition des informations. L'Appendice sera corrigé dès que les informations révisées seront reçues.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération

Pour le Comité de direction,

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président